

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL

de la vingt-sixième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 11 mai 2005 à 9 h 30, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.

Confirmé le 17 août 2005

Procès-verbal de la vingt-sixième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 11 mai 2005 à 9 h 30, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.

	PRÉSENT	ABSENT
PRÉSIDENT		
Jean-Marie Bergeron Doyen des études	X	
MEMBRES		
Beaufils, Alain Professeur Département des sciences administratives		X
Benyahia, Ilham Professeure Département d'informatique et d'ingénierie	X	
Gagnon, Serge Professeur Département de travail social et des sciences sociales		X
Gilbert, Luce Chargée de cours Département d'études langagières	X	
Lequin, Jacques-André Professeur Département de relations industrielles	X	
Lussier, Madeleine Professeure Département des sciences comptables	X	
Quirion, Jean Professeur Département d'études langagières	X	
Sinclair, Francine Professeure Département des sciences de l'éducation		X
OBSERVATEURS		
Beaudoin, Michèle Adjointe à la gestion modulaire Décanat des études		X
Maurice, Luc Registraire	X	
Tessier, Pierre Directeur Service de la bibliothèque	X	
INVITÉS		
Professeurs		
M ^{me} Line LeBlanc Directrice du Module de la psychoéducation	X	
M. Ahmed Lakhsasi Directeur du Module de l'ingénierie	X	
M. Michal Iglewski Directeur du département d'informatique et d'ingénierie	X	

	PRÉSENT	ABSENT
Agents de recherche		
M ^{me} Hélène Mondou Décanat des études	X	
M. André Régimbald Décanat des études	X	
SECRÉTAIRE		
Fortin, Évelyne Agente de recherche Décanat des études	X	

Le président de la Sous-commission des études, M. Jean-Marie Bergeron, doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 30.

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M^{me} Madeleine Lussier
appuyée par M. Jean Quirion
les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-CINQUIÈME RÉUNION DE LA SCE
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3 - POINTS D'INFORMATION ET QUESTIONS
 - 3.1 Fermeture de la bibliothèque du Pavillon Lucien-Brault
 - 3.2 Conflit d'intérêts de membres relativement aux dossiers de projet de programme et à ceux de modification de programme
- 4 - RAPPORT FINAL DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN PSYCHOÉDUCATION – 7815
- 5 - PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN PSYCHOÉDUCATION – 7815
- 6 - PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN GÉNIE INFORMATIQUE – 7643
- 7 - PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME DE CERTIFICAT EN INFORMATIQUE – 4202
- 8 - PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN INFORMATIQUE – 7833
- 9 - PROCHAINE RÉUNION
- 10 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2 - PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-CINQUIÈME RÉUNION DE LA SCE

2.1 Adoption

Sur proposition de M. Jean Quirion
appuyée par M. Jacques-André Lequin
les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la vingt-cinquième réunion.

2.2 Affaires en découlant

Le doyen des études fournit des informations quant aux points suivants :

Rencontres d'information relatives aux mesures budgétaires

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche poursuivent de façon soutenue diverses discussions et démarches suite aux mesures budgétaires adoptées par le Conseil d'administration. Par conséquent, il est difficile de prévoir à quel moment ils rencontreront les directions de modules et les responsables de programmes pour faire le point sur ces mesures.

Projet de programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires

Le projet a été soumis à la Commission des études du 5 mai qui a donné un avis favorable au Conseil d'administration. Le projet sera présenté au Conseil d'administration du 16 mai prochain.

3 - POINTS D'INFORMATION ET QUESTIONS

Des membres souhaitent soumettre les points d'information ou de discussion suivants :

Fermeture de la bibliothèque du Pavillon Lucien-Brault

Le directeur du Service de la bibliothèque explique que des problèmes d'infiltration d'eau rendent nécessaires des travaux majeurs de réfection de la bibliothèque du Pavillon Lucien-Brault. Aussi la bibliothèque sera fermée dès la fin du trimestre d'été (24 juin) jusqu'au 21 août inclusivement. Toutefois, professeurs et étudiants pourront emprunter des documents. L'avis officiel de fermeture sera envoyé à toute la communauté universitaire d'ici la fin du mois de mai.

Un membre demande si des locaux seront attitrés pour les étudiants qui viennent habituellement travailler à la bibliothèque. Le directeur du Service de la bibliothèque verra avec le Service des terrains et bâtiments s'il est possible que certains locaux soient réservés à cet effet.

Conflit d'intérêts

Un membre désire que soit précisée la marche à suivre lorsqu'un membre se déclare en conflit d'intérêts dans un dossier. La Sous-commission rappelle que, tel qu'indiqué au *Mode de fonctionnement* de la Sous-commission des études (article 7), ce membre doit s'abstenir de participer aux délibérations et de voter.

4 - RAPPORT FINAL DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN PSYCHOÉDUCATION – 7815

Le doyen des études invite les membres à donner leur appréciation du modèle de rapport du Comité institutionnel proposé.

Les membres estiment que le format convient très bien. Quelques points touchant les sections «résumé de l'évaluation» et «avis du Comité institutionnel» peuvent être révisés de la sorte :

Résumé de l'évaluation

Les membres souhaitent :

- que les recommandations du Conseil de module soient suivies de l'avis des experts lié à chaque recommandation puis de la réaction du Conseil de module à l'avis des experts;
- que la place accordée aux différents résultats de l'évaluation soit représentative de l'importance de ces résultats. Par exemple, dans le cas présent, comme l'évaluation du programme ne relève aucun problème majeur, la section «Points faibles» peut être passablement allégée;
- que l'énumération de dates de certaines opérations (de rencontres, par exemple) soit plutôt remplacée par des temps de début et de fin de ces opérations;
- qu'à l'avenir certaines données quantitatives soient intégrées ce qui permettrait une compréhension plus fine des recommandations. Cet ajout s'avérera utile notamment lors du dépôt du rapport à la Commission des études qui n'aura pas le dossier d'évaluation en mains.

Avis du Comité institutionnel

Les membres proposent les ajustements suivants :

- modifier le titre de la section pour *Avis de la Sous-commission des études à titre de Comité institutionnel*;
- éviter de nommer les intervenants;
- terminer la section en précisant les recommandations du Conseil de module que la Sous-commission des études entérine et celles qui sont rejetées, le cas échéant.

Les membres souhaitent revoir le rapport avant sa présentation à la Commission des études.

5 - PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN PSYCHOÉDUCATION – 7815

Présentation du projet

Le doyen présente aux membres de la Sous-commission le dossier de modification en précisant que les modifications proposées découlent des recommandations formulées lors de l'évaluation du programme.

M^{me} Line LeBlanc, directrice du Module de la psychoéducation, et M^{me} Hélène Mondou, agente de recherche au Décanat des études, se joignent à l'assemblée.

Commentaires des membres

Les membres soulignent la qualité du dossier de modification du programme. Les questions et commentaires ont essentiellement trait aux cours :

- le nouveau cours *Approche populationnelle et statistiques* siglé PSE ne devrait-il pas être siglé MAT notamment pour avantager le financement qui y sera lié ?
- l'acquisition de compétences informationnelles mentionnée à la recommandation 2 ne devrait-elle pas être ajoutée au cours de méthodologie plutôt qu'au cours *Expression orale et expression écrite* dont le contenu n'inclut pas spécifiquement les ressources informationnelles ?
- conformément à la recommandation 5, le contenu de certains cours ne devrait-il pas inclure des notions juridiques ?
- les préalables au *Stage I* sont à vérifier;
- comme très peu de cours ont des préalables, une règle de cheminement devrait-elle être précisée au programme ?

Informations supplémentaires

Mesdames LeBlanc et Mondou fournissent les informations supplémentaires suivantes :

- il est souhaitable que le cours *Approche populationnelle et statistiques* soit très étroitement lié aux besoins de la formation et que l'approche épidémiologique y soit centrale. Par conséquent, il apparaît préférable de conserver le sigle PSE et de privilégier l'enseignement dispensé par quelqu'un de la discipline;

- jusqu'ici le cours de méthodologie offrait trois heures consacrées aux compétences informationnelles ce qui s'avère insuffisant et suscite la critique des étudiants. Il nous semble que l'apprentissage fait dans le cours *Expression orale et expression écrite* intégrera de façon continue les compétences informationnelles à celles langagières et de communication;
- la description des cours *Clientèles et interventions spécifiques* sera modifiée afin d'intégrer des notions juridiques à leur contenu;
- les préalables au *Stage I* sont les laboratoires PSE5023 et PSEXXX2. Le descriptif de cours sera corrigé;
- il est très important de s'assurer du respect du cheminement prévu ce qui relève de la responsabilité de la direction du module.

Les membres de la Sous-commission remercient mesdames LeBlanc et Mondou de leur participation. M^{me} LeBlanc souligne l'excellente collaboration de M^{me} Mondou et la remercie.

Mesdames LeBlanc et Mondou quittent l'assemblée.

Recommandation

Le très bon dossier présenté n'induit aucun doute quant à l'avis favorable à donner à la Commission des études.

Après délibérations, sur proposition de M^{me} Madeleine Lussier appuyée par M. Jacques-André Lequin la résolution 26-SCE-57 est adoptée à l'unanimité.

6 - PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN GÉNIE INFORMATIQUE – 7643

Présentation du projet

Le doyen des études soumet à la Sous-commission des études le projet de modification du programme en génie informatique. Les modifications proposées découlent du rapport sur la visite d'accréditation du Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI). Il explique que la modification actuelle a essentiellement pour but d'assurer la transition vers le programme coopératif qui sera présenté aux instances l'automne prochain.

Commentaires des membres

Certains membres suggèrent que le cheminement coopératif à venir soit le seul cheminement offert afin de ne pas diviser la clientèle fort peu nombreuse du programme.

Les membres demandent d'avoir une copie du rapport du BAPI. Une copie de ce rapport sera aussi envoyée aux directions ayant participé à la visite de l'organisme.

M. Ahmed Lakhsasi, directeur du Module de l'ingénierie, et M. André Régimbald, agent de recherche au Décanat des études, se joignent à l'assemblée. Les questions qui leur sont adressées touchent les points suivants :

Cours

- la formation en sécurité est de deux ordres : la sécurité à l'intérieur des laboratoires et celle inhérente à l'exercice de la profession d'ingénieur. La modification apportée au programme couvre-t-elle ces deux aspects ?
- bon nombre de cours sont retirés, quelle en est la justification ?
- l'appartenance départementale du cours SOCXXX4 doit être le département de travail social et des sciences sociales.

Cheminement coopératif

La modification en vue de l'offre du cheminement coopératif sera-t-elle présentée aux instances à l'automne 2005 ?

Fréquentation

Le programme actuel connaît une très faible fréquentation ; qu'anticipe-t-on au niveau des clientèles pour le programme modifié ?

Informations supplémentaires

Messieurs Lakhsasi et Régimbald fournissent les renseignements supplémentaires suivants :

Cours

- des correctifs ont été apportés concernant la sécurité dans les laboratoires : les salles sont désormais dotées de consignes et procédures mises en évidence et faciles à consulter. De plus, dès le trimestre d'automne 2005, les étudiants recevront une formation obligatoire donnée par M^{me} Norma Kelland, conseillère en santé, sécurité et prévention à l'UQO. Quant à la sécurité relative à la pratique professionnelle, le cours

GEN1543, qui aborde entre autres cet aspect, devra dorénavant être suivi au tout début de la formation (deuxième trimestre d'études) ;

- des cours ont été retirés car les normes du BCAP1 exigent que les notions abordées dans les cours obligatoires ne fassent pas l'objet d'un cours distinct ;
- l'appartenance départementale du cours SOCXXX4 peut être modifiée mais le département considère que l'enseignement doit être dispensé par un ingénieur.

Cheminement coopératif

Le Module souhaite offrir le cheminement coopératif le plus tôt possible et pense donc être en mesure de présenter la modification à l'automne 2005. L'actuelle modification prévoit des activités *Projet de fin d'études en génie* (exigées par le BCAP1) afin que les étudiants y cheminant puissent intégrer le programme coopératif dès sa mise en place.

Fréquentation

À ce jour, l'Université a admis 19 étudiants pour l'automne 2005. Le Module vise l'admission d'une plus grande proportion d'étudiants canadiens que d'étudiants étrangers ce qui aura un impact sur la rétention. Par ailleurs, l'Université anticipe l'ouverture de programmes en génie électrique et en génie logiciel, programmes qui n'exigent l'ajout d'aucune ressource (enseignante ou matérielle) et qui viendront donc rentabiliser les infrastructures actuelles.

La Sous-commission remercie messieurs Lakhsasi et Régimbald de leur participation. Les promoteurs quittent l'assemblée. M^{me} Ilham Benyahia, professeure au département d'informatique et d'ingénierie, ne participe pas aux délibérations et au vote en raison d'un possible conflit d'intérêts.

Recommandations

La seule correction que la Sous-commission porte à l'attention du Conseil de module est celle de l'appartenance départementale pour le cours SOCXXX4. La Sous-commission des études donne un avis favorable à la Commission des études relativement au projet de modification de ce programme.

Après délibérations, sur proposition de M. Jean Quirion
appuyée par M. Jacques-André Lequin
la résolution 26-SCE-58 est adoptée à l'unanimité.

7 - PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME DE CERTIFICAT EN INFORMATIQUE – 4202

Présentation du projet

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la Sous-commission des études eu égard au projet de modification du programme de certificat en informatique. Les modifications proposées découlent des recommandations formulées lors de l'évaluation du programme.

Commentaires des membres

La principale inquiétude des membres concerne la pérennité du programme proposé. Le nombre de domaines d'études offerts risque de diviser les clientèles peu nombreuses depuis un certain nombre d'années et d'entraîner que plusieurs groupes-cours n'atteignent pas le nombre d'étudiants ciblé.

M. Michal Iglewski, représentant du directeur du Module de l'informatique, se joint à l'assemblée. M^{me} Évelyne Fortin est l'agente de recherche du Décanat des études qui a fourni le soutien au Conseil de module.

M. Iglewski rappelle que jusqu'ici le programme avait l'ambition d'offrir une formation initiale et une formation de perfectionnement. La modification du programme délaisse cette approche et se concentre sur une formation initiale à caractère technique. Par ailleurs, le programme modifié ne se veut plus une porte d'entrée au programme de baccalauréat qui dispense une formation fondamentale.

Les membres soulèvent des questions relativement aux points suivants :

Fréquentation

- Compte tenu de la diminution de la fréquentation dans les programmes d'informatique, le nombre de domaines d'études ne devrait-il pas être diminué afin de moins diluer la clientèle une fois les cours obligatoires terminés ?
- Quelle promotion sera faite pour le programme ? Le Centre du savoir du cybergouvernement serait-il un lieu à envisager pour offrir certains cours ?

Régime d'études et trimestres d'admission

- Afin d'optimiser l'arrivée de nouveaux étudiants, ne serait-il pas préférable d'offrir le programme à temps partiel seulement, ce qui rejoint la majorité de la clientèle de tous les programmes de certificat, et d'ouvrir les admissions aussi au trimestre d'hiver ?

Conditions d'admission

- L'exigence du cours MAT105 dans les conditions d'admission est-elle nécessaire pour la formation ?

Cours

- Comme il s'agit d'un programme axé sur la pratique, les séances d'exercice ne devraient-elles pas être obligatoires pour tous les cours ?
- il y a une bonne gradation entre les cours d'un domaine ; afin de respecter cette gradation, les cours INFXXX3 et INFXXX4 ne pourraient-ils pas être plus distincts l'un de l'autre ? Le contenu du cours INFXX12 devrait utiliser la terminologie en français.

Informations supplémentaires

Monsieur Iglewski et ^{Mme} Fortin fournissent les renseignements supplémentaires suivants :

Fréquentation

- Le nombre de domaines d'études prévu l'est en fonction des domaines de pointe de la discipline ; ceci ne nous engage pas à offrir tous les domaines en même temps mais permettra des adaptations du programme aux besoins du marché sans procéder à une modification de programme qui elle, doit suivre l'évaluation du programme ;
- le Conseil de module doit développer une stratégie de promotion différente de celle en place jusqu'à présent, une stratégie plus agressive. Le Centre du savoir peut être considéré mais il faut aussi trouver d'autres moyens.

Régime d'études et trimestres d'admission

- Le régime à temps complet vise la nouvelle clientèle recherchée par ce programme. Pour ce régime d'études, l'ouverture des admissions au seul trimestre d'automne facilite l'offre de cours.

Conditions d'admission

- Les deux premiers cours obligatoires du programme peuvent être faits sans le préalable MAT105 ce qui permet à l'étudiant de faire les cours d'appoint tout en débutant son programme.

Cours

- Les séances d'exercices obligatoires doivent être créditées ce qui aurait pour effet de diminuer le nombre total de cours à suivre.

La Sous-commission remercie M. Iglewski de sa participation. M. Iglewski quitte l'assemblée. M^{me} Ilham Benyahia, professeure au département d'informatique et d'ingénierie, ne participe pas aux délibérations et au vote en raison d'un possible conflit d'intérêts.

Recommandations

La Sous-commission des études ne remet pas en cause la qualité du programme proposé. Toutefois une préoccupation demeure : celle d'avoir un programme viable où le nombre d'étudiants sera suffisant pour offrir la variété de cours prévus. Par conséquent, la Sous-commission invite le Conseil de module à :

- envisager la réduction du nombre de domaines offerts à trois tout en prévoyant un mécanisme d'alternance, aux deux ou trois ans, de l'offre de ces domaines ;
- revoir le nombre de cours obligatoires ;
- prévoir l'offre du programme à temps partiel seulement et ouvrir les admissions aux trimestres d'automne et d'hiver ;
- retirer des conditions d'admission l'exigence du cours MAT105.

Après délibérations, la Sous-commission des études demande au Conseil de module de l'informatique de présenter à nouveau le projet de modification du programme révisé en regard des commentaires et recommandations émis.

M^{me} Benyahia se joint à l'assemblée.

8 - PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN INFORMATIQUE – 7833

Compte tenu que les cours ajoutés au programme de baccalauréat en informatique sont des nouveaux cours prévus dans la réorientation du programme de certificat en informatique, que ce dossier doit être révisé et soumis à nouveau à la SCE, ce projet de modification sera étudié lors du prochain dépôt du dossier de certificat.

9 - PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion est prévue le 8 juin et sera une réunion spéciale.

10 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Sur proposition de M^{me} Ilham Benyahia
appuyée par M. Jean Quirion
les membres conviennent de lever la réunion à 13 h 23.

*** Document original signé

Le président

La secrétaire

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION DE LA

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

TENUE LE MERCREDI 11 MAI 2005

- 26-SCE-57**

CONCERNANT LE PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN PSYCHOÉDUCATION – 7815
- 26-SCE-58**

CONCERNANT LE PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN GÉNIE INFORMATIQUE – 7643

Sous-commission des études

RÉSOLUTION 26-SCE-57

concernant le projet de modification du programme de baccalauréat en psychoéducation - 7815.

adoptée par la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa vingt-sixième réunion le mercredi 11 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'évaluation périodique du programme déposée à la Sous-commission des études le 6 avril 2005 ;

ATTENDU le *Triptyque* présentant le suivi du rapport des experts de l'évaluation du programme ;

ATTENDU la résolution UQO PSYED-051-106 du Conseil du module de la psychoéducation en date du 24 mars 2004 acceptant la révision du programme ;

ATTENDU l'extrait No 303 de la 3^e réunion spéciale de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie tenue le 27 avril 2005 acceptant le descripteurs de tous les cours du programme révisé ;

ATTENDU le triptyque présentant les modifications du programme ;

ATTENDU la description des cours ;

ATTENDU les éclaircissements fournis par M^{me} Line LeBlanc, directrice du module de la psychoéducation, et M^{me} Hélène Mondou, agente de recherche au Décanat des études ;

ATTENDU les explications du doyen des études ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de M^{me} Madeleine Lussier
appuyée par M. Jacques-André Lequin

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la Commission des études concernant le projet de modification du programme de baccalauréat en psychoéducation -7815.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***** Document original signé**

La secrétaire,

Évelyne Fortin

Sous-commission des études

RÉSOLUTION 26-SCE-58

concernant le projet de modification du programme de baccalauréat en génie informatique - 7643.

adoptée par la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa vingt-sixième réunion le mercredi 11 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le document *Projet de modification du programme de baccalauréat en génie informatique* ;

ATTENDU le document *Réaction de l'Université aux constats et aux commentaires du Rapport sur la visite d'accréditation tenue les 14, 15 et 16 novembre 2004* ;

ATTENDU la résolution 2005-CMG-008 du Conseil du module de l'ingénierie en date du 22 avril 2005 recommandant la modification du programme ;

ATTENDU la résolution INF 2282 de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie tenue le 11 avril 2005 adoptant les descriptions des cours ;

ATTENDU LA LETTRE DU DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE TRAVAIL SOCIAL ET DES SCIENCES SOCIALES CONFIRMANT QUE LE COURS SOCXXX4 *SCIENCE, TECHNOLOGIE, INFORMATION ET SOCIÉTÉ* SERA SOUMIS À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU 16 MAI 2005 ;

ATTENDU le triptyque présentant les modifications du programme ;

ATTENDU la description des cours ;

ATTENDU les éclaircissements fournis par M. Ahmed Lakhsasi, directeur du module de l'ingénierie , et M. André Régimbald, agent de recherche au Décanat des études ;

ATTENDU les explications du doyen des études ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de M. Jean Quirion
appuyée par M. Jacques-André Lequin

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la Commission des études concernant le projet de modification du programme de baccalauréat en génie informatique - 7643.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***** Document original signé**

La secrétaire,

Évelyne Fortin